



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
Limited

UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/3  
6 December 2000

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF DU  
FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-deuxième réunion  
Ouagadougou, 6-8 décembre 2000

**RAPPORT DE LA DOUZIÈME RÉUNION DU SOUS-COMITÉ  
DE LA SURVEILLANCE, DE L'ÉVALUATION ET DES FINANCES**

Introduction

1. Le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal a tenu sa 12<sup>e</sup> réunion à Ouagadougou, Burkina Faso, les 4 et 5 décembre 2000.
2. Ont assisté à la réunion les membres du Sous-comité – les représentants de l'Australie, des Bahamas (Présidence), de la Chine, de l'Ouganda, des Pays-Bas, de la République dominicaine et de la Suède.
3. Des représentants des agences d'exécution, du Secrétariat de l'ozone et le Trésorier étaient également présents ainsi que des représentants de l'Allemagne et des États-Unis d'Amérique en qualité d'observateurs.

4. Le Président du Sous-comité, M. Donald Cooper (Bahamas), a ouvert la réunion à 10h00, le lundi 4 décembre 2000 en souhaitant la bienvenue aux participants.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX**

5. Le Sous-comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. L'état des contributions et des décaissements
3. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe (décision XI/6, paragraphe 6);
4. Projets achevés avec soldes;
5. Retards de mise en œuvre;
6. Clôture des comptes de préparation de projet: suivi de la décision 31/4 f);
7. Rapport additionnel sur l'état de la mise en œuvre des projets, requis par les décisions 31/6 c) et 31/7 e) et f):
  - a) PNUD
  - b) PNUE
8. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des plans d'activités 1999: suivi de la décision 31/11;
9. Projet de Plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2001;
10. Projets de plans d'activités 2001 pour:
  - a) les agences bilatérales
  - b) le PNUD
  - c) le PNUE
  - d) l'ONUDI
  - e) la Banque mondiale
11. Proposition de budget pour le Secrétariat du Fonds en 2001;
12. Principes généraux régissant les accords entre les gouvernements et les agences d'exécution relatifs aux projets nouveaux ou renouvelés de renforcement des institutions (décision 30/7 c))
13. Mise en œuvre du programme de travail de surveillance et d'évaluation 2000:

- a) Étude théorique des projets de récupération et de recyclage: suivi de la décision 31/15;
  - b) Projet de format pour les rapports finals et les demandes de prolongation concernant le renforcement des institutions: suivi de la décision 31/16;
  - c) Rapport global d'achèvement de projet;
  - d) Rapport d'évaluation des projets de formation: suivi de la décision 31/17;
  - e) Rapport sur l'état de l'évaluation des projets de mousses;
  - f) Étude théorique de l'évaluation des projets de solvants.
14. Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour 2001;
15. Divers
16. Adoption du rapport
17. Clôture de la réunion

**POINTS 2 et 3 DE L'ORDRE DU JOUR: L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS ET DES DÉCAISSEMENTS ET RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DU MÉCANISME DE TAUX DE CHANGE FIXE (DÉCISION XI/6, PARAGRAPHE 6)**

6. Le Sous-comité a examiné l'état des contributions et décaissements (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/4) et le Rapport de situation sur la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe entre janvier et octobre 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/5), présentés par le Trésorier.

7. Ayant examiné les incidences du mécanisme de taux de change fixe sur le revenu du Fonds multilatéral, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note de l'état des contributions et décaissements qui figure à l'annexe I du présent rapport ;
- b) prenne note avec satisfaction du rapport du Trésorier sur la mise en œuvre du mécanisme de taux de change fixe (décision XI/6, paragraphe 6) ;
- c) prie les Parties habilitées à utiliser le mécanisme de taux de change fixe d'informer le Trésorier, avant la Trente-troisième Réunion du Comité exécutif, de leur intention d'y recourir ;
- d) demande au Trésorier de soumettre à chaque réunion, en 2001, du Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances, aux fins d'information, des rapports à jour sur le mécanisme de taux de change fixe en ayant présent à l'esprit que la Réunion des Parties a l'intention de procéder à une évaluation du mécanisme avant la fin de 2001 ;
- e) prenant note des dispositions contenues dans le paragraphe 7 de la décision XI/6, demande aux Parties qui n'ont pas été en mesure de verser de contribution avant le

1er juin 2000 de notifier le Trésorier de leur calendrier de paiement proposé pour la période triennale en cours avant la Trente-troisième Réunion du Comité.

#### **POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: PROJETS ACHEVÉS AVEC SOLDES**

8. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les projets achevés avec soldes (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/6), présenté par le Secrétariat.

9. Après avoir entendu un rapport mis à jour du PNUD (notamment des informations supplémentaires reçues par télécopie datée du 29 novembre 2000 indiquant que 1 291 286 \$ US supplémentaire plus les coûts d'appui seraient restitués au Fonds multilatéral à la Trente-deuxième Réunion du Comité exécutif) et de l'ONUDI et après avoir examiné la question de savoir si les soldes des projets renouvelables doivent être restitués au Fonds pour une nouvelle affectation, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note de la restitution, à la Trente-deuxième réunion, de 2 977 982 \$ US par le PNUD, 46 400 \$ US par le PNUE, 330 901 \$ US par l'ONUDI et 994 997\$ US par la Banque mondiale ;
- b) note que l'ONUDI et le PNUD prévoient de restituer au Fonds les soldes de projets achevés à la Trente-troisième Réunion du Comité exécutif ;
- c) décide que les soldes des projets renouvelables achevés doivent être restitués au Comité exécutif pour une nouvelle affectation ;
- d) prie le Secrétariat et le PNUD de résoudre, avant la Trente-troisième Réunion du Comité exécutif, le problème de différence de 77 315\$ US qui se trouve dans le rapport soumis par le PNUD sur les projets achevés avec soldes ;

#### **POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: RETARDS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS**

10. Le Sous-comité a examiné le rapport sur les retards dans la mise en œuvre des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/7) présenté par le Secrétariat.

11. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note, avec satisfaction, du rapport d'annulation du gouvernement de l'Australie et décide que des rapports d'annulation doivent être soumis pour tous les projets qui ont fait l'objet de décaissements ;
- b) prenne note, avec satisfaction, des rapports des gouvernements de l'Allemagne, des États-Unis d'Amérique et de la France et des quatre agences d'exécution sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard ;

- c) prenne note de l'annulation, par accord mutuel, des projets suivants, ainsi que du montant et du délai prévu pour la restitution des soldes de ces projets spécifiés ci-après :
- i) De Bao Refrigeration Equipment project (CPR/REF/23/INV/233) (PNUD) qui a été annulé en raison de la dissolution de l'entreprise. Le gouvernement tente de reprendre possession de l'équipement de fabrication de mousse et de réfrigération qui n'a pas encore été installé. Le solde (dont le montant n'a pas encore été déterminé) sera restitué à la 34e Réunion ;
  - ii) Helwan component of the umbrella foam project, Égypte (EGY/FOA/15/INV/36) (PNUD) qui a été annulé parce qu'il s'agissait d'un établissement militaire auquel les experts du PNUD/UNOPS n'avaient pas accès et dont ils ne pouvaient déterminer, par conséquent, l'état de mise en œuvre. Le solde des fonds du projet parapluie ne sera restitué que lorsque le projet parapluie sera achevé ;
  - iii) Elimination of CFC-11 and CFC-12 in the manufacture of domestic refrigerators at Andina Industrial S.A., Pérou (PER/REF/15/INV/04) (PNUD) qui a été annulé parce que l'entreprise a cessé sa production en raison de difficultés économiques. L'accord du gouvernement n'ayant été obtenu que le 9 novembre 2000, le solde (dont le montant n'a pas encore été déterminé) sera restitué à la Trente-quatrième Réunion ;
  - iv) Radio Victoria Catamarca, S.A. refrigeration project, Argentine (ARG/REF/22/INV/58) (ONUDI), qui a été annulé en raison de la fermeture de l'usine et dont le solde sera restitué à la Trente-troisième Réunion ;
  - v) Phasing out CFC-11 at Go-Ya Sungar Ltd. Sti. (TUR/FOA/23/INV/31) (ONUDI) qui a été annulé en raison d'un tremblement de terre qui a affecté l'emplacement de l'entreprise et dont le solde sera restitué à la Trente-troisième Réunion ;
- d) prenne note que la Banque mondiale fera rapport, à la Trente-troisième Réunion, sur le projet Zhenjiang No. 5 Plastic Factory foam project, Chine (CPR/FOA/17/INV/138) ;
- e) note que l'ONUDI a proposé d'annuler les projets suivants en invoquant le motif que les bénéficiaires n'ont pas rempli leurs engagements. Le Sous-comité demande à l'ONUDI, de concert avec le Secrétariat du Fonds multilatéral, d'obtenir l'avis des deux gouvernements, d'envoyer des missions dans les deux pays et de communiquer les résultats au Comité exécutif à sa Trente-troisième Réunion :
- i) Phasing out of CFCs at Industria de Aplicações Technico-Domesticas Limitada (MOZ/REF/18/INV/04) ;

- ii) Phasing out of CFCs at Tanzania Domestic Appliance Manufacturers Ltd. (URT/REF/18/INV/06) ;
- f) retire de la liste des projets dont la mise en œuvre accuse un retard les projets énumérés à l'annexe II ;
- g) continue de surveiller étroitement les projets énumérés à l'annexe III en ne les excluant pas de l'obligation de rapport au titre des projets dont la mise en œuvre accuse un retard. Le PNUE fera rapport à la prochaine réunion du Sous-comité sur les projets qui peuvent être retirés de la liste des projets à surveiller ;
- h) décide que les projets qui ont enregistré des progrès et dont il est recommandé de poursuivre la surveillance doivent comprendre :
  - i) les projets de renforcement des institutions qui n'ont pas progressé d'une étape à l'autre, qui n'ont pas rattrapé clairement leur retard ou qui présentent des retards de mise en œuvre supplémentaires ;
  - ii) les autres projets approuvés dans les trois dernières années, qui n'ont pas progressé d'une étape à l'autre, qui n'ont pas rattrapé clairement leur retard ou qui présentent des retards de mise en œuvre supplémentaires et qui, bien que des mesures additionnelles aient été prises par l'agence, le gouvernement ou le bénéficiaire, présentent encore des retards de mise en œuvre ;
- i) décide que les projets dont l'annulation doit être envisagée conformément aux lignes directrices du Comité exécutif sur l'annulation des projets (décision 26/2) devraient comprendre :
  - i) les projets qui n'ont enregistré aucun progrès ;
  - ii) les projets approuvés plus de trois ans auparavant, qui n'ont pas progressé d'une étape à l'autre, dont le retard n'a pas été clairement rattrapé ou qui ont enregistré un retard supplémentaire et qui, malgré les mesures additionnelles prises par l'agence, le gouvernement ou le bénéficiaire présentent encore un retard dans leur mise en œuvre ;
- j) demande au Secrétariat d'envoyer des notices concernant l'annulation éventuelle des projets suivants:
  - i) Training programme in Morocco (MOR/REF/23/TRA/18) (France) ;
  - ii) Continuation of conversion to CFC-free technology in manufacturing of flexible polyurethane foam at Vita-Centrafrique (CAF/FOA/19/INV/04) (PNUD) ;

- iii) Implementation of a national programme for recovery and recycling of refrigerants in Central African Republic (CAF/REF/20/TAS/05) (PNUD) ;
- iv) Implementation of a national programme for recovery and recycling of refrigerant (URT/REF/22/TAS/08) (PNUD) ;
- v) Information exchange programme (PHI/SEV/11/TAS/23) (PNUE) ;
- vi) Phasing out CFC-11 at La Mousse du Sud flexible polyurethane foam plant (ALG/FOA/23/INV/25) (ONUDI) ;
- vii) Phase out of CFC-11 in the manufacture of flexible polyurethane foam through the use of methylene chloride technology at Ets Matelas Djurdjura (ALG/FOA/25/INV/27) (ONUDI) ;
- viii) Phasing out of CFC-11 by conversion to methylene chloride in the manufacture of flexible polyurethane foam at Matelas Atlas (Sam Atlas) (ALG/FOA/27/INV/33) (ONUDI) ;
- ix) Phasing out of CFC-11 by conversion to methylene chloride in the manufacture of flexible polyurethane foam at King's Matelas (ALG/FOA/27/INV/34) (ONUDI) ;
- x) Phasing out CFC-11 at Scimpos (CMR/FOA/23/INV/10) (ONUDI) ;
- xi) Phasing out CFC-11 at Sonopol (CMR/FOA/23/INV/11) (ONUDI) ;
- xii) Phasing out ODS at Guyana Refrigerator Ltd., Guyana (GRL) (GUY/REF/23/INV/05) (ONUDI) ;
- xiii) Phasing out of CFCs at Industria de Aplicações Technico-Domesticas Limitada (Indatec) (MOZ/REF/18/INV/04) ;
- xiv) Phasing out CFC-11 at Sud Inter Mousse flexible polyurethane foam plant (TUN/FOA/23/INV/23) (ONUDI).

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: CLÔTURE DES COMPTES DE PRÉPARATION DE PROJETS : SUIVI DE LA DÉCISION 31/4 F)**

12. Le Sous-comité a examiné le projet de directives pour la clôture des comptes de préparation de projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/8) présenté par le Secrétariat.

13. Le Sous-comité recommandé que le Comité exécutif adopte les directives suivants :

- a) les activités de préparation de projets approuvées à la première ou à la deuxième réunion du Comité exécutif d'une année donnée doivent être achevées dans un délai de 12 mois et financièrement achevées (clôturées) avant le 31 décembre de la

première année qui suit l'approbation, au plus tard, pour qu'il y ait suffisamment de temps pour clôturer les comptes et paiements de toutes les obligations restantes (par exemple, un projet approuvé en juillet 2000 devrait être achevé en août 2001 au plus tard et achevé financièrement au 31 décembre 2001) ;

- b) les activités de préparation de projets approuvées à la dernière réunion du Comité exécutif d'une année donnée doivent être clôturées financièrement le 31 décembre au plus tard de la deuxième année qui suit l'approbation (par exemple, un projet approuvé en novembre 2000 devrait être achevé en décembre 2001 au plus tard et achevé financièrement en décembre 2002) ;
- c) les activités de préparation de projets dont la durée dépasse 12 mois doivent faire l'objet d'une explication sur les raisons de cette plus longue durée ;
- d) il convient de reconnaître que, dans certains cas, par exemple pour la préparation de projets parapluie, de plans sectoriels, de PGF et de projets d'élimination finale, la préparation de projet peut prendre plus de temps.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: RAPPORT DE SITUATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DEMANDÉ DANS LES DÉCISIONS 31/6 C) ET 31/7 E) ET F)**

14. Le Sous-comité a examiné un résumé des rapports de situation supplémentaires demandés au PNUD et au PNUE pour les projets désignés dans les décisions 31/6 et 31/7, respectivement (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/9) présenté par le Secrétariat.

15. Le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif prenne note des rapports de situation supplémentaires fournis par le PNUD et le PNUE.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT SUR L'ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS D'ACTIVITÉS DE 1999 : SUITE DONNÉE À LA DÉCISION 31/11**

16. Le Sous-comité a examiné un rapport sur l'état de mise en œuvre des plans d'activités de 1999 : suite donnée à la décision 31/11 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/10) présenté par le Secrétariat. Le document contient une synthèse des opinions des membres du Comité exécutif sur l'ensemble actuel des indicateurs d'efficacité, de nouveaux indicateurs possibles, les parts des agences, les créneaux de financement spéciaux, la surprogrammation et les conséquences éventuelles pour les agences qui ne rempliraient pas les objectifs fixés pour leurs indicateurs. Il contient aussi des rapports du PNUD et du PNUE sur les indicateurs d'efficacité qui n'avaient pas fait l'objet d'un rapport dans la documentation soumise à la 31<sup>e</sup> Réunion.

17. Ayant examiné s'il convenait de maintenir ou de changer les indicateurs d'efficacité actuels, les parts des agences et les conséquences pour les agences qui ne rempliraient pas les



objectifs, à la lumière des débats en cours sur la planification stratégique, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) maintienne son ensemble actuel d'indicateurs d'efficacité tout en demandant au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution et les pays visés à l'article 5, de commencer à examiner et formuler de nouveaux indicateurs compatibles avec les efforts déployés par le Comité exécutif pour élaborer un plan stratégique qui tienne compte d'une approche pilotée par les pays, et de soumettre un rapport au Comité exécutif lors d'une réunion ultérieure;
- b) prie le Chef du Secrétariat d'écrire à tous les gouvernements des pays visés à l'article 5 pour leur communiquer les résultats des évaluations des plans d'activités des agences d'exécution en soulignant l'importance critique des choix nationaux concernant les agences d'exécution du point de vue de leur capacité de satisfaire immédiatement les mesures de contrôle initiales et de faire parvenir copie de la lettre aux chefs des secrétariats des agences d'exécution afin qu'ils puissent mieux comparer l'efficacité de leur agence avec celle des autres agences.

#### **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN D'ACTIVITÉS GLOBAL DU FONDS MULTILATÉRAL POUR 2001**

18. Le Sous-comité a examiné le Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/11) présenté par le Secrétariat. Le document est divisé en cinq parties: principes et méthodologie appliqués à l'élaboration des plans d'activités, affectation des ressources, activités du plan, indicateurs d'efficacité et observations et recommandations du Secrétariat du Fonds.

19. Après un débat dans lequel il a été constaté avec préoccupation que certains domaines spéciaux ne reçoivent peut-être pas suffisamment d'attention des agences d'exécution dans la période de respect des obligations où le temps est compté, et notant l'appui exprimé en faveur d'une exploration de mécanismes garantissant le financement du respect, par les pays visés à l'article 5, des mesures de contrôle initiales du Protocole de Montréal par l'intermédiaire des plans d'activités pour 2001, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note du Projet de plan d'activités global du Fonds multilatéral pour 2001 ;
- b) détermine le bien-fondé des mécanismes garantissant le financement, en 2001, du respect, par les pays visés à l'article 5, des mesures de contrôle initiales du Protocole de Montréal et établisse les critères régissant ces mécanismes, s'il y a lieu.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLANS D'ACTIVITÉS POUR 2001 POUR :**

**(a) Les agences bilatérales**

20. Le Sous-comité a examiné le document portant sur les projets de plans d'activités pour la coopération bilatérale pour 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/12) présenté par le Secrétariat.

21. Ayant noté que cinq gouvernements ont communiqué des informations sur les activités prévues en 2001, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note, avec satisfaction, des projets de plans d'activités pour la coopération bilatérale communiqués par : l'Allemagne, le Canada et le Japon ainsi que des lettres envoyées par l'Australie et le Royaume-Uni ;
- b) demande à toutes les Parties qui prévoient de soumettre des demandes de coopération bilatérale de remettre leur plan d'activités final à la Trente-troisième réunion.

**(b) PNUD**

22. Le représentant du PNUD a présenté le projet de plan d'activités du PNUD pour 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/13).

23. Après débat sur la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés et la nécessité de demander un plan d'activités final au PNUD, le Sous-comité a recommandé que le Comité exécutif :

- a) prenne note du projet de plan d'activités du PNUD pour 2001 ;
- b) demande au PNUD de respecter la décision 31/48 pour les pays qui demandent une augmentation de 50 pour cent du niveau actuel de financement de leur PGF. Les demandes de financement devraient être accompagnées d'un justificatif concernant les activités additionnelles proposées, basé sur l'évaluation complète décrite dans la décision 31/48, section A et expliquant clairement comment ce financement garantira le respect du programme d'élimination établi par le Protocole de Montréal jusqu'en janvier 2007 ;
- c) soumette, à la Trente-troisième Réunion, un plan d'activités final contenant les modifications requises.

**(c) PNUE**

24. Le représentant du PNUE a présenté l'ébauche du plan d'activités du PNUE pour l'année 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/14).

25. Après avoir discuté de plusieurs points, incluant la combinaison de projets d'investissement et de projets ne portant pas sur des investissements et la nécessité d'éviter des chevauchements

ou des conflits entre projets, le Sous-comité a recommandé au Conseil exécutif de prier le PNUE de:

- (a) S'assurer, après avoir tenu compte des activités qui ne portent pas sur des investissements planifiées par les autres agences d'exécution, que l'ajout de ses activités prévues pour 2001 ne dépasse pas l'affectation de ressources pour les projets qui ne portent pas sur des investissements;
- (b) Retirer le projet "Manuel de conversion pour les PME" (180 000 \$US) de son plan d'activités et de s'assurer que "l'Étude proposée sur l'élaboration d'une stratégie d'élimination des ODS pour les PME" examine et fournisse des renseignements sur la manière dont les différents pays ont éliminé les ODS dans les PME des divers secteurs, soulignant l'importance d'éviter toute duplication de son projet en cours, "Modules de formation sur la gestion de l'élimination des ODS dans les PME";
- (c) Rationaliser ses propositions d'"Ateliers régionaux d'observance" et de "Mécanismes harmonisés, législatifs et réglementaires, d'importation sous-régionale d'ODS", en tenant compte de la capacité d'aborder ces enjeux à travers les projets en place de réseautage régional et de renforcement des institutions;
- (d) Inclure la Communauté économique des états de l'Afrique occidentale (ECOWAS) sur la liste des organisations commerciales interrégionales qu'il a l'intention d'utiliser pour mener ses projets subrégionaux destinés à améliorer la surveillance et le contrôle de la consommation d'ODS dans le plan d'activités 2001;
- (e) S'assurer que les activités sur le bromure de méthyle dans les pays qui n'ont pas signé l'Amendement de Copenhague s'appliquent uniquement aux projets ne portant pas sur des investissements;
- (f) Etendre l'ensemble des services des réseaux régionaux africains existants à tous les pays africains lusophones;
- (g) Coordonner ses activités avec les autres agences d'exécution présentes au Yémen, en tenant compte du fait que le plan de gestion de la réfrigération devrait contenir une stratégie complète pour l'entretien dans ce secteur, afin d'éviter tout chevauchement;
- (h) Déposer un plan d'activités final, contenant les modifications requises, lors de la trente-troisième réunion.

**(d) ONUDI**

26. Le représentant de l'ONUDI a présenté l'ébauche du plan d'activités de l'ONUDI pour l'année 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/15).

27. Après avoir discuté de la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés et de la nécessité d'un plan d'activités final, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif:

- (a) De prendre note de l'ébauche du plan d'activités de l'ONUDI;
- (b) De prier l'ONUDI d'envisager la nécessité d'aider la Yougoslavie à appliquer un gel de la consommation de halons qui pour l'instant ne s'avère guère probable;
- (c) De prier l'ONUDI de déposer un plan d'activités final, contenant les modifications demandées, lors de la trente-troisième réunion.

**(e) la Banque mondiale**

28. Le représentant de la Banque mondiale a présenté l'ébauche du plan d'activités de la Banque mondiale pour l'année 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/16).

29. Après avoir discuté du plan, de la pertinence des indicateurs d'efficacité proposés et de la nécessité d'un plan d'activités final, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- (a) De prendre note de l'ébauche du plan d'activités de la Banque mondiale;
- (b) De prier la Banque mondiale d'envisager la possibilité d'aider les pays qui n'affichent pas des chances élevées de parvenir au gel sur les halons;
- (c) De prendre note, au sujet du plan national proposé pour l'élimination des CFC aux Philippines, qu'un projet bilatéral suédois approuvé à la vingt-neuvième réunion du Comité exécutif couvre la stratégie d'élimination pour le volet entretien du secteur de la réfrigération, le secteur restant le plus important, et que les résultats de ces deux projets, une fois approuvés par le Gouvernement, devront être présentés conjointement au Comité exécutif par les deux agences.
- (d) De prier la Banque mondiale de déposer un plan d'activités final, contenant les modifications demandées, lors de la trente-troisième réunion.

**POINT 11: PROPOSITION DE BUDGET POUR LE SECRÉTARIAT DU FONDS EN 2001**

30. Le Sous-comité a examiné le budget du Secrétariat du Fonds pour l'année 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/17), présenté par le Secrétariat du Fonds.

31. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le budget proposé pour le Secrétariat tel qu'il figure à l'Annexe IV.

**POINT 12: PRINCIPES GÉNÉRAUX DES ENTENTES ENTRE GOUVERNEMENTS ET AGENCES D'EXÉCUTION SUR LES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS, NOUVEAUX ET RENOUVELÉS (DÉCISION 30/7 (c))**

32. Le Sous-comité a pris connaissance du rapport sur la mise en œuvre du paragraphe © de la Décision 30/7 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/18), présenté par le Secrétariat. Le rapport expose la pratique actuelle des agences d'exécution pour la mise en œuvre des projets de renforcement des institutions et propose un amendement à leurs ententes actuelles avec les pays visés à l'article 5. Il contient également des observations de membres du Comité exécutif.

33. Tenant compte de l'interprétation des exigences du paragraphe (b) de la Décision 30/7 et de la pertinence des amendements proposés par les agences d'exécution, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif :

- (a) De prier le PNUE et l'ONUDI de déplacer les éléments suivants du paragraphe (b) de la Décision 30/7, de la section 3.3 "Hypothèses" du modèle d'entente révisé à la section 6.4.1 "Conditions générales", selon la proposition actuelle:
  - (i) Le Centre national de l'Ozone se voit confier un mandat clair et la responsabilité de mener le travail quotidien afin de préparer, coordonner et, le cas échéant, mettre en œuvre les activités du Gouvernement requises pour remplir ses engagements aux termes du Protocole de Montréal; cette fonction requiert aussi accès aux décideurs et aux agences d'application de la loi;
  - (ii) La position, les compétences, la continuité des dirigeants, les ressources et les voies hiérarchiques au sein de l'autorité responsable des dossiers de l'ozone sont mis en place de manière à permettre au Centre national de l'Ozone d'accomplir sa tâche de manière satisfaisante;
  - (iii) Un haut fonctionnaire désigné ou un poste au sein de l'autorité se voit confier la pleine responsabilité de superviser le travail du Centre national de l'Ozone et de s'assurer que les mesures adéquates sont prises pour remplir les engagements aux termes du Protocole ;
  - (iv) Le Centre national de l'Ozone doit préparer des plans de travail annuels qui sont intégrés aux processus internes de planification des autorités;
- (b) De prier la Banque mondiale de réviser la lettre d'amendement proposée afin d'assurer la cohérence avec la Décision 30/7;
- (c) De prier le PNUD, lorsqu'il intègre le paragraphe (b) de la Décision 30/7 dans une section distincte de chaque entente, intitulée "Considérations spéciales", d'insérer la phrase générale suivante: "Le (Gouvernement/Ministère) et le PNUD s'engagent à coopérer pour assurer:";
- (d) De prier le Sous-comité de la surveillance, de l'évaluation et des finances de

revoir la question à sa prochaine réunion, à la lumière des commentaires des agences d'exécution sur les aspects légaux des changements proposés.

### **POINT 13: MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION 2000**

34. Le Sous-comité a pris connaissance du panorama des résultats de la mise en œuvre en cours du Programme de travail de surveillance et d'évaluation 2000 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19, Corr.1 et Add.1), présenté, en six sections, par l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluations.

#### **(a) Étude sur documents des projets de récupération et de recyclage: suivi de la Décision 31/15**

35. Le Sous-comité a pris note du fait que les ébauches des études de cas nationales ont été distribuées aux pays visités par les consultants et que les observations transmises par certains Centres nationaux de l'Ozone ont été intégrées aux textes finals.

36. Tenant compte de la pertinence des formats de cueillette de données et des procédures de surveillance des projets de récupération et de recyclage, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de demander à l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation de réviser les objectifs de l'exercice d'évaluation afin de l'améliorer et d'alléger le fardeau des répondants. Ceci n'implique pas que les mêmes procédures s'appliqueront à l'avenir à tous les projets de récupération et de recyclage.

#### **(b) Formats révisés pour les rapports finals et les demandes de prolongation concernant le renforcement des institutions: suivi de la Décision 31/6**

37. Le Sous-comité a ensuite pris connaissance des formats révisés des rapports finals et des demandes de prolongation concernant le renforcement des institutions (inclus à l'Annexe II, sections (a) et (b) du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19) qui intègrent les propositions faites par certains membres du Comité exécutif comme suivi à la Décision 31/6.

38. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver les formats révisés des rapports finals et des demandes de prolongation concernant le renforcement des institutions, avec les modifications suivantes:

- (a) Exiger les signatures de ceux qui préparent et déposent les rapports dans les deux formats;
- (b) Décrire, dans les deux formats, comment le plan d'action du projet de renforcement des institutions a été intégré au processus de planification des autorités nationales, notamment au programme de pays; et
- (c) Inclure la question suivante dans les deux formats:

“Décrire le rôle et la position du CNO au sein de l'administration nationale, le type de supervision de son travail et son accès aux décideurs majeurs. Indiquer le nom et la fonction du représentant gouvernemental qui a la responsabilité générale de superviser le travail du CNO et de s'assurer que les mesures prises permettront la réalisation des engagements définis par le Protocole et mentionner la collaboration avec les comités directeurs, groupes consultatifs ou autres instances interministérielles ainsi que les entités gouvernementales responsables des permis d'importation/exportation et de la douane”;

- (d) Ajouter au format de demande de prolongation une description des sources/méthodes de cueillette des données sur les importations, exportations et sur la production ainsi qu'une ventilation par secteur, et joindre la description de tâches du directeur du Centre national de l'Ozone.
- (e) Au Tableau 9 de la demande de prolongation, ajouter une colonne qui précise les mois de travail pour les activités prévues et, au Tableau 12, remplacer "Autres fonds" par "Financement gouvernemental".

**(c) Rapport global d'achèvement de projet**

39. Le Sous-comité a pris connaissance du rapport global d'achèvement de projet (section III de UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19, Corr.1 et Add.1), préparé conformément à la Décision 23/8.

40. Tenant compte des renseignements fournis sur l'élimination d'ODS réalisée, les retards de mise en œuvre, les budgets, les dépenses et les surcoûts d'exploitation; de la qualité et de la ponctualité des rapports d'achèvement de projet ainsi que du nouveau système d'évaluation générale des projets d'investissement achevés, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif

- (a) De prendre note du format du Rapport d'achèvement de projet (RAP) révisé pour les projets d'investissement;
- (b) D'endosser le nouveau système d'évaluation générale (Annexe V) qui figure à la section 2 du format du Rapport d'achèvement de projet et qui sera utilisé à compter du 1er janvier 2001;
- (c) De prendre note du calendrier de dépôt en 2001 des rapports d'achèvement de projet manquants (Annexe VI);
- (d) D'autoriser les agences d'exécution à retenir une partie du financement jusqu'à obtention d'une preuve de destruction des équipements, selon les directives préparées par le Secrétariat en collaboration avec les agences d'exécution, et jusqu'à ce que la société remette à l'agence d'exécution les données nécessaires à la préparation d'un rapport d'achèvement de projet de bonne qualité.

**(d) Rapport d'évaluation des projets de formation: suivi de la Décision 31/7**

41. Le Sous-comité a pris connaissance des recommandations sur l'évaluation des projets de formation, préparées en réponse au paragraphe 36(d) de la Décision 31/7 et présentées à la section IV du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19.

42. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'adopter les recommandations qui figurent à l'Annexe VII du rapport du Sous-comité.

**(e) Rapport sur l'état de l'évaluation des projets de mousses**

43. Le Sous-comité a pris connaissance du rapport sur l'état de l'évaluation en cours des projets de mousses terminés (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19, section V).

44. Le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note des progrès signalés dans le rapport sur l'état de l'évaluation des projets de mousses.

**(f) Etude sur documents de l'évaluation des projets de solvants**

45. Le Sous-comité a pris connaissance du sommaire de l'étude sur documents des projets de solvants terminés, effectuée par un consultant, qui figure à la Section VI de UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/19.

46. Tenant compte des résultats, des enjeux et de la démarche d'évaluation pour les visites sur le terrain, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif de prendre note de l'étude sur documents de l'évaluation des projets de solvants.

**POINT 13: ÉBAUCHE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2001**

47. Le Sous-comité a pris connaissance de l'ébauche du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2001 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/20), présentée par l'Administrateur principal chargé de la surveillance et de l'évaluation.

48. Tenant compte des principes directeurs, des principaux enjeux d'évaluation et des études d'évaluation proposées pour l'année 2001, le Sous-comité a recommandé au Comité exécutif d'approuver le programme de travail de surveillance et d'évaluation proposé pour 2001, avec un budget révisé de 318 000 \$US, après le retrait de la "prolongation de l'étude sur documents des projets de récupération et de recyclage" en raison de l'insuffisance de données sur le statu quo des projets de récupération et de recyclage.

**POINT 14: AUTRES SUJETS**

49. Aucun autre sujet n'a été discuté à ce point de l'ordre du jour.



**POINT 15: ADOPTION DU RAPPORTS DU SOUS-COMITÉ**

50. Le Sous-comité a adopté le présent rapport sur la base de l'ébauche de rapport qui figure dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/32/SCMEF/L.1.

**POINT 16: CLOTURE DE LA RÉUNION**

51. Le Président a ajourné la réunion à 16h 35, le mercredi 6 décembre 2000.



## Annexe II

**PROJETS PRÉSENTANT DES PROGRES ET DONT ON RECOMMANDE LE RETRAIT  
DE LA LISTE DES PROJETS AVEC DES RETARDS DE MISE EN OEUVRE**

Agence	Numéro du projet	Titre du projet	Date prévue d'achèvement
Allemagne	MAR/ARS/27/INV/11	Projet d'investissement pour l'élimination des CFC à Chem Tech Stella Industries, Port Luis	Dec-00
BIRD	ARG/REF/18/INV/40	Conversion à une technologie sans CFC dans la production de systèmes de climatisation pour automobiles à Sistemaire, S.A.	Nov-00
BIRD	CPR/REF/20/INV/176	Conversion d'installations de fabrication à partir de l'agent moussant au CFC-11 au cyclopentane et du frigorigène CFC-12 au HFC-134a à Gansu Changfeng Baoan Industry Co. Ltd.	Août-00
BIRD	IDS/FOA/11/INV/12	Elimination des CFC-11 dans la fabrication de mousses de polyuréthane à P.T. Foamindo Industri Uretan	Dec-00
BIRD	IDS/FOA/13/INV/16	Elimination des CFC-11 dans la fabrication de mousse flexible de polyuréthane à P.T. Erlangga Trimanunggal Kusumah	Dec-00
BIRD	IDS/FOA/15/INV/19	Elimination des CFC-11 dans la fabrication de feuilles de mousse de polyuréthane à Positive Foam Industry	Dec-00
BIRD	IDS/FOA/23/INV/73	Elimination des CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse extrudée de polyéthylène à PT. Tara Guna Foam	Fev-01
BIRD	IDS/FOA/23/INV/77	Boîte en mousse flexible Programme d'aide technique pour les PME à Indonesian Foam Association (AFI)	Fev-01
BIRD	IDS/FOA/23/INV/78	Programme d'aide technique pour les PME fabricant de la mousse de polyuréthane flexible à Indonesian Foam Association (AFI)	Fev-01
BIRD	IDS/REF/15/TAS/29	Réduction des émissions de CFC-12 dans l'entretien des climatiseurs d'automobiles par l'utilisation d'équipements de recyclage	Dec-01
BIRD	IND/FOA/18/INV/56	Elimination des CFC dans la fabrication de mousse de polyuréthane moulée à PUR Polyurethane Products P. Ltd.	Dec-00
BIRD	IND/HAL/18/INV/60	Conversion du halon-1211 à l'énergie chimique sèche ABC (ABC-DCP) et au dioxyde de carbone (CO2) dans les extincteurs portables à Real Value Appliances Ltd.	Dec-00
BIRD	IND/REF/19/INV/89	Elimination des CFC dans la fabrication des équipements commerciaux de réfrigération à Rabi-Run Refrigeration P., Ltd.	Juin-00
BIRD	IND/REF/22/INV/110	Elimination des CFC dans la fabrication des équipements commerciaux de réfrigération à Refrigeration Components and Accessories	Dec-00
BIRD	IND/REF/22/INV/124	Elimination des CFC dans la fabrication des équipements commerciaux de réfrigération à Refrigerators and Home	Dec-00

<b>Agence</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Titre du projet</b>	<b>Date prévue d'achèvement</b>
		Appliances P. Ltd.	
BIRD	IND/REF/23/INV/152	Elimination des CFC dans la fabrication des équipements commerciaux de réfrigération à Sarkar Refrigeration Industries	Sep-00
BIRD	MAL/REF/19/INV/90	Elimination des équipements de fabrication de climatiseurs d'automobiles au CFC-12 et conversion à des équipements au HFC-134a à UCM Industrial Corporation Berhad	Mars-00
BIRD	THA/FOA/27/INV/112	Conversion technologique du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousse rigide à Willich Sales & Contracting Co. Ltd.	Juin-00
BIRD	THA/REF/07/TAS/07	Recyclage des CFC dans les climatiseurs d'automobiles	Dec-01
PNUD	CPR/REF/23/INV/225	Elimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de congélateurs ménagers à Jilin Jinouer Electric Appliances Group Co.	Dec-00
PNUD	EGY/FOA/22/INV/64	Elimination de la consommation résiduelle d'ODS dans le secteur des mousses (11 entreprises)	Dec-00
PNUD	EGY/REF/20/INV/58	Elimination des CFC-11 et 12 dans la fabrication des équipements commerciaux de réfrigération à El-Mohandes	Juin-00
USA	CPR/REF/16/INV/116	Usine de réfrigérateurs Haier	Dec-99

## Annexe III

**PROJETS PRÉSENTANT CERTAINS PROGRES  
ET DONT ON RECOMMANDE DE POURSUIVRE LA SURVEILLANCE**

<b>Agence</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Titre du projet</b>
France	IRA/REF/24/INV/34	Conversion de 4 sociétés produisant des automobiles et des wagons à des installations sans CFC, par un projet-cadre pour les climatiseurs d'automobiles
France	LEB/REF/23/TAS/21	Implantation d'un réseau de récupération et de recyclage des ODS
France	MAU/REF/14/TAS/05	Conversion d'installations de réfrigération commerciale à base de CFC dans le secteur des pêches
France	MOR/REF/23/TAS/17	Implantation d'un réseau de récupération et de recyclage des ODS
BIRD	ARG/REF/19/INV/43	Elimination des CFC dans une usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Adzen S.A. C.I.F.
BIRD	ARG/REF/23/INV/69	Elimination des CFC dans une usine de fabrication de réfrigérateurs ménagers à Lobato San Luis S.A.
BIRD	IND/REF/19/INV/92	Elimination des CFC dans la fabrication d'équipements commerciaux de réfrigération à Chandra Frig Co. P., Ltd.
BIRD	IND/REF/22/INV/123	Elimination des CFC dans la fabrication d'équipements commerciaux de réfrigération à Hindustan Refrigeration Industries
BIRD	JOR/FOA/15/INV/22	Projet-cadre de conversion à une technologie sans CFC dans trois usines de mousses flexibles de polyuréthane à Arab Foam, Jordan Plastics, National Foam
BIRD	JOR/SEV/28/INS/51	Renouvellement du renforcement des institutions (phase II)
BIRD	MAL/FOA/17/INV/59	Elimination des ODS dans la transformation de feuilles de mousse EPE/EPS à Star Foam Paper Products Sdn. Bhd.
BIRD	THA/FOA/27/INV/111	Conversion technologique du CFC-11 au HCFC-141b dans la fabrication de mousses de polyuréthane rigide à Siam Steel International PLC
PNUD	ARG/FOA/15/INV/14	Elimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de panneaux sandwich de polyuréthane à Cinter, S.R.L.
PNUD	ARG/FOA/18/INV/33	Elimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de panneaux sandwich et de mousses pulvérisées à Montisol Argentina S.A. et Art Nouveau Puntana, S.A.
PNUD	ARG/FOA/20/INV/48	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousses flexibles (plaques) à Suavestar S.A.
PNUD	ARG/FOA/22/INV/57	Elimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de panneaux sandwich et de mousses pulvérisées à Calofrig Asilaciones Jacobi S.A.I.C.
PNUD	ARG/REF/23/INV/60	Elimination de l'utilisation des CFC dans la fabrication de réfrigérateurs commerciaux et d'armoires de présentation à Trevi
PNUD	BOL/REF/20/TAS/04	Implantation d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes
PNUD	CPR/FOA/17/INV/126	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de mousse XPS à Handan No. 7
PNUD	CPR/FOA/22/INV/202	Elimination des CFC-12 dans la fabrication de feuilles de mousse EPS à

Agence	Numéro du projet	Titre du projet
		Zhejiang Wanpeng Clique Co., Ltd.
PNUD	CPR/REF/19/INV/167	Elimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de congélateurs ménagers à Guingdao Haier General Freezer Company
PNUD	CPR/SOL/19/INV/169	Elimination des CFC-113 dans la chaîne de production à Shanghai Sixth Radio Factory
PNUD	CPR/SOL/19/INV/171	Elimination des CFC-113 et du chloroforme de méthyle dans les procédés de nettoyage des tubes couleurs à Shanghai Novel CPT. Corp. Factory
PNUD	CPR/SOL/19/INV/172	Elimination de l'utilisation de TCA à Baoshi Electronics Corporation Shijazhuang Manufacturing Operations
PNUD	CPR/SOL/20/INV/186	Elimination des ODS (CFC 113) dans la chaîne de production à Shanghai No 8 Radio Factory
PNUD	CPR/SOL/22/INV/195	Elimination des CFC-113 dans la chaîne de production à Shanghai Railway Communication Equipment Factory
PNUD	EGY/FOA/12/INV/28	Conversion à une technologie sans CFC à El Fateh
PNUD	EGY/REF/20/INV/59	Elimination des CFC-11 et 12 dans la fabrication d'équipements commerciaux de réfrigération à Amiral
PNUD	GLO/REF/24/TAS/159	Projet mondial des climatiseurs d'automobiles: Phase III
PNUD	IDS/FOA/23/INV/71	Conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de PUF de peau intégrale, flexible, moulée et traitée à froid à PT Archigramma
PNUD	IND/ARS/19/DEM/69	Conversion de 5 installations de remplissage par aérosol à des équipements de remplissage manuel, utilisant des HAP
PNUD	IND/FOA/19/INV/71	Elimination des CFC dans la fabrication de matériel Thermos isolé à la PUF rigide à Bharat Plastic Products
PNUD	MAL/ARS/19/INV/85	Projet-cadre d'élimination des ODS dans des PME du secteur des aérosols
PNUD	MAL/REF/18/INV/73	Projet-cadre d'élimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'équipements commerciaux de réfrigération dans 4 petites entreprises: Lim Yew, Exquisite, FMC, Noblelane
PNUD	MEX/FOA/20/INV/49	Projet-cadre de conversion à une technologie sans CFC dans la fabrication de semelles de chaussures en polyuréthane (sept entreprises)
PNUD	PAN/FOA/22/INV/09	Elimination des CFC dans la fabrication de feuilles de mousse de polystyrène extrudé à Productos Moldeados America S.R. Ltda. (Plasticos Modernos)
PNUD	PRC/REF/20/TAS/04	Implantation d'un programme national de récupération et de recyclage des frigorigènes
PNUD	THA/SEV/09/INS/09	Renforcement des institutions du Centre de protection de la couche d'ozone
PNUD	VEN/REF/17/INV/40	Elimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication d'équipements commerciaux de réfrigération à Industrias Nutal, C.A.
PNUD	VEN/REF/18/INV/43	Elimination des CFC 11 et 12 dans la fabrication de réfrigérateurs ménagers à Coresmalt Valencia, C.A.
PNUD	VEN/REF/19/INV/49	Elimination des CFC-11 et CFC-12 dans la fabrication de refroidisseurs de bouteilles, de congélateurs et de refroidisseurs d'eau à Hielomatic, C.A.
PNUE	BAH/REF/26/TRA/05	Implantation de PGR: Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération

<b>Agence</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Titre du projet</b>
PNUE	BAH/REF/26/TRA/06	Implantation de PGR: Formation des services de douane
PNUE	BAH/SEV/19/INS/02	Renforcement des institutions pour l'élimination des ODS dans le cadre du Protocole de Montréal
PNUE	DOM/REF/25/TRA/14	Implantation de PGR: Programme de formation des agents de douane
PNUE	DOM/REF/25/TRA/17	Implantation de PGR: Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération
PNUE	DOM/SEV/17/INS/04	Etablissement de la Commission nationale de l'Ozone (Cogo)
PNUE	ELS/REF/25/TRA/07	Implantation de PGR: Programme de formation des formateurs dans le secteur de la réfrigération
PNUE	ELS/REF/25/TRA/08	Implantation de PGR: Formation des services de douane
PNUE	GAM/SEV/19/TRA/03	Formation des agents de douane
PNUE	GEO/REF/23/TRA/05	Implantation de PGR: Programme de formation des formateurs dans le secteur de l'entretien de la réfrigération
PNUE	GLO/REF/19/TRA/97	Modules de formation pour des cours nationaux sur les pratiques exemplaires en réfrigération
PNUE	GLO/SEV/21/TAS/130	Elaboration d'un manuel sur l'utilisation pratique des instruments des politiques
PNUE	GUA/REF/21/TRA/13	Programme national de formation des formateurs sur les plans de gestion des frigorigènes et les pratiques exemplaires en réfrigération
PNUE	GUA/REF/27/TRA/18	Implantation de PGR: Programme de formation des agents de douane
PNUE	GUA/SEV/28/INS/22	Renouvellement du renforcement des institutions (phase III)
PNUE	GUY/REF/23/TRA/06	Implantation des PGR: Formation des formateurs sur les pratiques exemplaires d'entretien dans le secteur de la réfrigération
PNUE	MOL/REF/25/TRA/03	Implantation de PGR: Programme de formation des formateurs sur les pratiques exemplaires dans le secteur de la réfrigération
PNUE	MOL/REF/25/TRA/04	Implantation de PGR: Formation sur la surveillance et le contrôle des CFC et des équipements utilisant des CFC
PNUE	MOR/SEV/19/INS/03	Création d'un centre de l'Ozone
PNUE	MOZ/SEV/15/INS/03	Renforcement des institutions
PNUE	PER/REF/21/TRA/21	Programme national de formation des formateurs sur les plans de gestion des frigorigènes et les pratiques exemplaires en réfrigération
PNUE	PER/REF/27/TRA/23	Implantation des PGR: Programme de formation des agents de douane
PNUE	PRC/SEV/17/INS/02	Création d'un Bureau de l'Ozone
PNUE	SUD/SEV/28/INS/12	Renouvellement du renforcement des institutions (phase II)
PNUE	SWA/SEV/15/INS/03	Renforcement des institutions
PNUE	URT/SEV/20/INS/07	Renforcement des institutions pour l'élimination des ODS et établissement d'un Bureau national de l'Ozone
PNUE	VIE/SEV/28/INS/27	Renouvellement du renforcement des institutions (phase II)
PNUE	ZIM/SEV/28/INS/20	Renouvellement du renforcement des institutions (phase II)
ONUDI	IRA/FOA/22/INV/20	Elimination des CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible à Safoam Co.
ONUDI	IRA/FOA/22/INV/21	Elimination des CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible à Urethane Systems Company (USC)
ONUDI	IRA/FOA/22/INV/22	Elimination des CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible

<b>Agence</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Titre du projet</b>
		à Shizar Co.
ONUDI	IRA/FOA/23/INV/29	Élimination des CFC-11 dans la fabrication de plaques de mousse flexible à Mashhad Foam
ONUDI	MOR/FUM/22/DEM/11	Quatre alternatives à l'utilisation du bromure de méthyle en horticulture: pasteurisation à la vapeur, culture hors-sol, solarisation et engrais faiblement dosés, combinées à un plan de lutte antiparasitaire intégrée
ONUDI	MOR/REF/25/INV/24	Remplacement des CFC-12 par les HFC-134a dans la réfrigération commerciale à Alom Du Nord
ONUDI	MOR/REF/25/INV/25	Remplacement des CFC-12 par les HFC-134a dans la réfrigération commerciale à Batinox
ONUDI	PAK/REF/23/INV/17	Élimination des ODS à l'usine de fabrication de congélateurs de Hirra Farooq's (Pvt) Ltd.
ONUDI	ROM/SEV/17/INS/04	Création d'un Secrétariat de l'Ozone
ONUDI	SUD/REF/19/INV/06	Élimination des ODS dans trois petites usines de réfrigérateurs ménagers au Soudan (Coldair Refrigerator Factory, Modern Refrigerator and Metal Furniture Co., Sheet Metal Industries Co. Refrigerator Factory)
ONUDI	THA/FUM/25/DEM/97	Alternatives à l'utilisation du bromure de méthyle dans le stockage des céréales (riz, maïs, tapioca, céréales fourragères et légumineuses)
ONUDI	TUN/ARS/22/INV/21	Élimination des CFC à Sogepar
ONUDI	TUR/FOA/23/INV/30	Élimination des CFC-11 à Isbir Termoset Plastic San. A.S., Ankara, Turquie
ONUDI	VEN/FOA/25/INV/64	Élimination des CFC-11 avec HCFC-141b à Tecnofrigo dans la production de panneaux rigides de PU



## Annexe V

## CRITERES ET SYSTEME DE NOTATION POUR L'ÉVALUATION GÉNÉRALE

(de la Section II du Rapport d'achèvement de projet)

<b>Partie A: Evaluation des données quantitatives sur l'efficacité du projet</b>			
<b>Catégorie</b>	<b>Critères</b>	<b>Echelle</b>	<b>Note</b>
Pré-conditions d'achèvement*	Elimination des ODS tel qu'approuvé	0 ou 20	
	Conversion achevée (aucun CFC en utilisation, production sans ODS a débuté)	0 ou 20	
	Destruction certifiée des équipements	0 ou 20	
Retards	A temps	15	
	6 à 12 mois de retard	0	
	Plus de 12 mois de retard	-15	
Rapport Coût-efficacité du financement du FML	Supérieur au taux approuvé d'au moins 5%	5	
	Tel qu'approuvé ou mieux, jusqu'à 5%	0	
	Inférieur au taux approuvé	-5	
<b>Sous-total A</b>			<b>0</b>
<b>Partie B: Notation qualitative de l'efficacité du projet**</b>			
Préparation du projet	Qualité du concept de projet	5, 3 ou 1	
Choix technologique	Technologie de conversion	5, 3 ou 1	
	Type d'équipement	5, 3 ou 1	
	Fournisseur	5, 3 ou 1	
Gestion des risques	Sécurité / protection de la santé	5, 3 ou 1	
	Entretien de l'équipement	5, 3 ou 1	
	Maintien de la qualité du produit	5, 3 ou 1	
	Prévention du retour à l'utilisation d'ODS	5, 3 ou 1	
<b>Sous-total B</b>			<b>0</b>
<b>Score total</b>	Très satisfaisant	100 à 120	
	Satisfaisant	75 à 99	<b>0</b>
	Peu satisfaisant	48 à 74	

\* La note générale sera calculée uniquement si les pré-conditions d'achèvement, définies par la Décision 28/2 du Comité exécutif, sont remplies et documentées (applicable aux projets terminés après juillet 1999).

\*\*Veuillez noter l'efficacité du projet en termes de qualité/pertinence, en appliquant l'échelle suivante à chaque catégorie:

Très satisfaisant: (5); Satisfaisant: (3); Peu satisfaisant: (1).



## ANNEXE VI

**Calendrier de dépôt des rapports d'achèvement de projet (RAP) manquants pour 2001\***

	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
<b>PNUD</b>	31 mars 01	Le PNUD concentrera sur les RAP de mousses jusqu'au 15 fév. 2001 et livrera les RAP de solvants manquants d'ici le 31 jan. 2001 et les 3 RAP des aérosols et celui sur les halons d'ici la fin février 2001. Ensuite, les RAP manquants seront surtout dans les secteurs des mousses et de la réfrigération.	30	10
	30 juin 01		30	10
	30 sept 01		30	10
	31 déc. 01		29	10
	<b>Total</b>		<b>119</b>	<b>40</b>
	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
<b>PNUE</b>	31 jan. 01	TAS		20
	31 jan. 01	Formation		2
	<b>Total</b>			<b>22</b>
	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
<b>ONUDI</b>	31 jan. 01	Mousses	7	
	31 mars 01	Aérosols*	2	
	31 mars 01	Réfrigération	22	
	31 juil. 01	Réfrigération	2	
	<b>Total</b>		<b>33</b>	
	Calendrier	Secteur	RAP projets d'investissement	RAP projets non-investissement
<b>BIRD</b>	31 jan. 01	Mousses(13)*** Solvants (2) Compresseurs (3)	18	
	31 fév. 01	Halons (0) Réfrigération (5) Tous les secteurs (5)	10	
	31 mars 01	Tous les secteurs	10	
	31 avril 01	Aérosols (3) Tous les secteurs (10)	13	
	31 mai 01	Tous les secteurs	6	
	31 juin 01	TAS (2) INS (2)		4
	31 juil. 01	Mousses (1) Tous les secteurs (7) TAS (1)	8	1
	<b>Total</b>		<b>67</b>	<b>5</b>

\*Ce tableau présente les RAP manquants pour des projets terminés au 31 décembre 1999 et tient compte du nombre de RAP manquants au 31 octobre 2000. En 2001, les agences d'exécution remettront, en dehors de ce calendrier, - des RAP pour les projets terminés en 2000 et jusqu'au 30 juin 2001.

\*\*Les rapports d'achèvement sur deux autres projets d'aérosols au Kenya sont en attente du règlement de problèmes d'entrepôt.

\*\*\*Certains projets de mousses auront des RAP à déposer avant janvier 2000.



## ANNEXE VII

### RECOMMANDATIONS SUR L'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Il est recommandé:

1. que les futures activités qui ne portent pas sur des investissements et qui sont reliées au secteur de l'entretien des équipements de réfrigération dans les pays à faible volume de consommation (telles que la formation des techniciens aux pratiques exemplaires d'entretien et la formation des services de douane) continuent d'être incluses dans le plan de gestion des frigorigènes afin de les placer dans le cadre d'un plan complet d'élimination sectorielle. *Dans les autres pays, des projets comme la formation de techniciens et d'agents de douane seront préparés dans le cadre d'une stratégie nationale à long terme pour le secteur de la réfrigération et examinés conformément à la Décision 31/48, partie C.* Lors de la préparation de nouveaux PGF et pendant la mise en œuvre des PGF approuvés, les activités de formation visant le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et les agents de douane devraient s'appuyer sur les résultats d'activités de formation antérieures. Il faudrait aussi songer à renforcer les associations industrielles et les impliquer plus étroitement dans la préparation et la mise en œuvre des projets.
2. *de continuer, pendant la période de conformité, à améliorer la capacité des CNO à développer des politiques et des règlements nationaux pour la surveillance et le contrôle de la consommation et du commerce des ODS et des équipements à base d'ODS.*
3. d'encourager les pays à élaborer un système d'accréditation, par voie de règlements et autres politiques appropriés, afin de reconnaître les stagiaires qui ont suivi avec succès les programmes de formation. *Ces règlements sont très efficaces lorsqu'ils sont élaborés avec la participation active de l'industrie* et qu'ils instaurent des exigences de certification uniformes à travers le pays, soit par une législation nationale ou par des règlements compatibles entre les états/provinces.
4. de planifier et de mettre en œuvre des activités nationales et régionales complémentaires. Des ateliers/séminaires régionaux devraient mettre l'accent sur des sujets d'intérêt commun et aborder des demandes prioritaires dans la région. Des programmes nationaux de formation devraient répondre aux exigences spécifiques des pays concernés.
5. que, dans le cadre de ses activités de mise en commun de l'information, le PNUE tienne à la disposition de toutes les Parties une liste des activités de formation pertinentes, passées et prévues, bilatérales et multilatérales. *Les Parties pourraient ainsi consulter ces informations en temps opportun et éviter la duplication d'événements similaires à travers le monde.*
6. d'inclure dans les propositions de projet des données de référence et des indicateurs qui permettraient d'évaluer les résultats du projet. Il faudrait développer des systèmes de surveillance adéquats pour faciliter les rapports subséquents sur les résultats des activités de formation et chaque projet devrait prévoir une ligne budgétaire et suffisamment de temps pour la surveillance et pour faire rapport.

7. de réviser le format des RAP pour les projets ne portant pas sur des investissements, utilisé pour faire rapport sur les projets de formation. Le RAP devrait correspondre aux indicateurs connexes définis pour le projet approuvé et inclure des informations sur les résultats et le suivi des projets de formation.

8. de surveiller de près le modèle qui consiste à imposer des frais de formation aux techniciens, comme dans les projets allemands (GTZ) bilatéraux, pour assurer la viabilité des programmes de formation. En cas de réussite, il faudrait encourager les pays à l'adopter pour des projets futurs.

9. de produire des manuels nationaux de formation pour d'autres pays, semblables à ceux préparés par GTZ pour dix pays africains, en tenant compte aussi du matériel de formation déjà élaboré.

10. de développer des solutions innovatrices pour offrir de la formation au secteur informel.